

Fiche poste à profil  
**Conseiller / Conseillère Pédagogique de Circonscription 100%**  
**(50% Strasbourg 1 et 50% Strasbourg 3)**

**Circonscriptions : Strasbourg 1 et Strasbourg 3**

**Localisation :** DSDEN du Bas-Rhin 65 avenue de la Forêt Noire 67083 STRASBOURG CEDEX

**1. Définition du poste et des missions :**

Enseignant/enseignante formateur, le conseiller/ la conseillère pédagogique exerce ses activités sous la responsabilité des Inspectrices de l'Éducation nationale (IEN) des deux circonscriptions dont il/elle est le collaborateur direct. Il/elle contribue au pilotage partagé des deux circonscriptions, notamment dans des contextes relevant de l'éducation prioritaire, et participe à l'accompagnement renforcé des équipes pédagogiques dans des environnements marqués par l'hétérogénéité des élèves, des difficultés scolaires persistantes et des enjeux sociaux importants.

Compte tenu de l'exercice à mi-temps sur deux territoires, il/elle organise son activité en articulation étroite avec les priorités définies par chacun des IEN, dans une logique de complémentarité, de cohérence et de mutualisation des actions.

Le conseiller / la conseillère pédagogique a principalement une mission d'ordre pédagogique. Il/elle peut être amené(e) à accomplir les tâches administratives liées aux programmes de travail des deux circonscriptions.

Il/elle est un partenaire essentiel dans la formation initiale et continue des enseignants du premier degré et assure ses fonctions d'aide et de conseil auprès des enseignants, notamment des entrants dans le métier. Il/elle apporte un regard extérieur positif et amène les enseignants à développer une attitude réflexive sur leurs pratiques professionnelles et sur la dimension sociale du métier d'enseignant.

Dans chacune des circonscriptions, il/elle est conseiller/ conseillère technique de l'IEN sur les domaines didactiques et pédagogiques, en lien avec les autres CPC. Il/elle participe à la conception et à la mise en œuvre des plans de formation, des animations pédagogiques et des formations spécifiques (notamment en REP et REP+ le cas échéant), en veillant à une répartition équilibrée de son intervention entre les deux circonscriptions.

Il/elle participe à l'accompagnement des enseignants en classe dédoublée (formation, visites, entretiens...) et aux actions menées dans le cadre de la liaison inter-degrés. Il/elle conçoit et diffuse des ressources pédagogiques.

Il/elle suit et apporte l'aide nécessaire aux enseignants qui entrent dans le métier (T1, contractuels éventuels), qui rencontrent ponctuellement des difficultés (enseignants titulaires, PES, M2 alternants avec un protocole d'accompagnement renforcé).

Il/elle accompagne les IEN dans la mise en œuvre du contrôle de l'instruction en famille.

Dans les écoles, il/elle accompagne les équipes dans l'innovation et la recherche pédagogique.

Il/elle peut être amené pour cela à participer à des conseils de maîtres ou de cycles. Il/elle assiste également les équipes d'école dans la mise en œuvre des réponses adaptées aux besoins particuliers des élèves.

Au plan départemental, il/elle peut participer à la formation initiale et continue des enseignants ainsi qu'à des groupes de réflexion thématiques.

## 2. Connaissances, compétences et qualités requises :

- Compétences pédagogiques avérées sur l'ensemble des cycles et des domaines d'activité de l'école primaire ;
- Compétences relationnelles, le sens de l'écoute ;
- Sens de la médiation et de la coopération ;
- Qualités de discrétion, de confidentialité, de loyauté ;
- Aptitude à travailler en équipe ;
- Capacité d'organisation et d'analyse ;
- Compétences dans le domaine de l'ingénierie de formation ;
- Capacité d'autoformation, de développement professionnel et d'analyse réflexive ;
- Compétences numériques

## 3. Conditions de recrutement – conditions d'emploi :

- Quotité de décharge : 100%
- Entretien auprès d'une commission composée notamment des inspecteurs des deux circonscriptions
- Être titulaire du CAFIPEMF ou s'engager à se présenter à la certification
- Régime indemnitaire (sous réserve de remplir les conditions)
  - NBI
  - Indemnité conseiller pédagogique

---

### Contacts :

Inspection de l'Éducation nationale de STRASBOURG 1 65, avenue de la Forêt Noire 67083 STRASBOURG CEDEX	Tél : 03 69 20 93 30	Adresse électronique : <a href="mailto:ce.0671561h@ac-strasbourg.fr">ce.0671561h@ac-strasbourg.fr</a>
Inspection de l'Éducation nationale de STRASBOURG 3 65, avenue de la Forêt Noire 67083 STRASBOURG CEDEX	Tél : 03 69 20 93 35	Adresse électronique : <a href="mailto:ce.0671563k@ac-strasbourg.fr">ce.0671563k@ac-strasbourg.fr</a>